

Tout d'abord, la CGT Finances Publiques vous félicite pour votre réussite au concours interne de contrôleur-euse. Si dès à présent vous vous posez des questions, la CGT et ses militants sont là pour y répondre.

La formation à venir

Suite à votre réussite au concours interne, vous suivrez une formation qui se décompose en deux temps:

- Une formation théorique en établissement:

- Sur un socle commun de connaissances du 1er octobre 2022 à mi-décembre 2022.
- Sur un bloc fonctionnel (Fiscalité des professionnels, Fiscalité des Particuliers, Service Public Local) de mi-décembre 2022 à fin mars 2023. La formation en bloc fonctionnel sera déterminée par votre affectation locale dont vous aurez connaissance entre septembre et octobre.

- Une formation (stage) Pratique Probatoire (FPP) de début avril à fin septembre 2023. Cette partie de votre cycle de formation se déroulera dans le service que vous aurez obtenu au mouvement de première affectation.

La CGT Finances Publiques a toujours dénoncé et continue de dénoncer la mise en place d'un stage probatoire, qui plus est, dans votre service d'affectation.

Pour la CGT, votre stage ne doit pas revêtir un caractère probatoire, il doit servir à mettre en pratique la théorie enseignée en établissements. De plus, vous devez avoir le libre choix de votre lieu de stage pratique avec un véritable tutorat.

Les établissements où se déroule la formation théorique sont les écoles de:

- Noisy-le-Grand (9-), formation théorique généraliste
- Clermont-Ferrand (6-), formation théorique généraliste
- Lyon (69), formation théorique généraliste

Attention: :

Très rapidement, vous devrez compléter un dossier administratif dans lequel vous classerez les écoles par ordre de préférence, pour suivre votre formation théorique de 6 mois.

Attention, les places par établissement sont limitées, d'autant plus cette année au vu de la volumétrie de la promotion 2022/23.

Si lors des affectations écoles, vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons intervenir auprès de l'ENFiP directement.

Les conséquences de votre réussite au concours sur vos droits à congés :

- avant votre entrée à l'école, vos droits à congés seront proratisés. Vous disposerez alors de 9/12 ème de vos droits à congés pour l'année 2022. Vous pourrez les poser avant votre entrée en formation ou signaler à votre direction actuelle le souhait de les déposer sur un CET qui sera alimenté en janvier 2023.

- Du 1er septembre à fin mars, vous suivrez une formation théorique obligatoire en établissement, vous bénéficierez d'Autorisation d'Absence pré-déterminées par l'ENFiP. Un calendrier de la scolarité à venir vous sera communiqué ultérieurement. Toutefois à titre d'information, vous pouvez retrouver celui de cette année à l'adresse suivante: <https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/calendriers-scolaire-2021-2022>

- de début mars à fin septembre 2023, le SPP. Vous disposerez de droits à congés fixés par l'ENFiP pendant votre stage, ils seront positionnés de 1/2 juillet à 1/2 août 2023.

Depuis 2019, les stagiaires perdent gros! Si l'administration ne touche pas aux droits à congés pendant la scolarité (suspensions de cours à Noël et en février et pendant les congés d'été en août), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Auparavant, les lauréats internes de la DGFIP disposaient de l'ensemble de leurs congés annuels avant d'entrer en formation, soit -2 jours.

Pour la CGT, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité: les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

Attention: Si vous êtes lauréats de plusieurs concours (Interne - Interne spécial par exemple), vous devrez opter pour l'un ou l'autre. Si vous optez pour l'interne spécial vous ne suivez pas la scolarité et êtes titularisés dès le 1er septembre 2022 dans le grade de contrôleur-euse des finances publiques de 2^e classe.

Votre affectation à venir

A compter de Juin, vous devrez rédiger et valider votre demande de 1^{ère} affectation en tant que contrôleur stagiaire.

Depuis 2020, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes font l'objet d'un mouvement dédié. Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe sont interclassés, avec une priorité aux internes. L'affectation des listes principales internes et externes prime l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Vous pourrez faire valoir votre situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires.

Le mouvement national devrait être publié au cours du mois de septembre 2022. L'affectation nationale des stagiaires est connue à ce moment-là. Au cours du mois d'octobre 2022, les directions sur lesquelles vous serez affectées pourront vous demander de rédiger une fiche de souhaits mais rien ne les oblige. Elles détermineront votre affectation locale à venir, vous serez donc positionnés sur un poste précis.

Normalement début novembre 2022 au plus tard, vous connaîtrez votre service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation théorique.

Suite à cette affectation en local, l'ENFIP déterminera votre bloc fonctionnel courant novembre 2022.

Les élus B CGT pourront vous accompagner et vous conseiller dans la rédaction de votre demande de 1^{ère} affectation dès juin. Pour cela vous pouvez les contacter sur la boîte mail : elusb@cgt.fr

Pour la CGT positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue c'est remettre en cause le choix de la dominante métiers (bloc fonctionnel) qu'ils souhaitent suivre. L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour un bloc fonctionnel.

La formation de carrière permettait alors aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Désormais, les formations en bloc fonctionnel sont guidées uniquement par les besoins des directions !

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Pour toutes vos questions relatives à votre future formation : cgtenfip@gmail.com

Pour toutes vos questions sur vos affectations: elusb@cgt.fr

Fraternellement,

Sébastien WEBER, secrétaire national en charge de la formation professionnelle

Lætitia BARRIER, collaboratrice nationale

Marie CHARON, élue nationale pour les contrôleurs et correspondante ENFiP Noisy-le-Grand

Paul CABEL, correspondant ENFiP Lyon

Pascal Damien HÉRAMBOURG, correspondant ENFiP Clermont

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
